

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1565

2 juillet 2013

SOMMAIRE

A & F S.A.	75112	SF (Lux) Sicav 3	75087
Berlin Hof 1-2 S.à r.l.	75083	SHCO 27 S.à r.l.	75085
Berlin Hof 4-5 S.à r.l.	75085	SHCO 31 S.à r.l.	75083
DCA.lu S.à r.l.	75118	SHCO 47 S.à r.l.	75082
Décoman 2 S.A.	75118	Shell Invest S.A.	75083
Diabase S.A.	75094	Smart Wind Integrated Renewables Lëtze- burg, Société en Commandite Simple	75096
Docu Group (Lux 2) S.à r.l.	75094	Société en Nom collectif Levett - Radovic	75117
Docu Group (Lux 3) S.à r.l.	75095	SOLIDUS Invest S.A.	75116
Duvivier, S.à r.l.	75117	South Europe Infrastructure Equity Finan- ce	75087
Edenred Luxembourg S.A.	75119	Spark S.A.	75117
Edmond de Rothschild Euroopportunities RCI II S.à r.l.	75093	Spatial Foresight GmbH	75097
Elyan Capital S.A.	75090	Spirit & Co	75115
Elyan Capital S.A.	75094	Stéftung Hëllef Doheem	75074
Emar S.A.	75119	St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l.	75082
Epinette Holding S.A.	75120	Sun Flare S.A.	75112
Erkan - Immobilière S.A.	75118	Sunrise Real Estate S.A.	75116
Etini Invest S.A.	75120	Super-Max Luxembourg S.à r.l.	75082
Etira S.A.	75081	Technical Reinsurance Company	75114
Factoring Service	75074	Tekmar S.A.	75115
Kurma S.A.	75104	Thomas & Piron International (Luxem- bourg) S.A.	75115
Leumi Global Managers Fund	75097	Tishman Speyer Pacific S.à r.l.	75113
LFP S&P Capital IQ Fund	75097	Topco III, S.à r.l.	75115
Lindway Invest	75104	Treshold Eagle S.A. - SPF	75114
Livionak S.à r.l.	75111	Tuvia Holding S.à r.l.	75113
LMA (Luxembourg) S.à r.l.	75098	Tuvia Real Estate S.à r.l.	75113
LR Pacifico Luxembourg S.à r.l.	75098	valentiny engineering	75116
MBERP (Luxembourg) 5 S.à r.l.	75120	Zarga S.à r.l.	75112
Rosy Blue Enterprises S.A.	75095		
Royale Neuve VII S.à r.l.	75095		
SA JMV	75081		
Saruman S.à r.l.	75096		
SB International S.à r.l.	75096		

Factoring Service, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 106.247.

—
EXTRAIT

L'Assemblée a décidé en date du 11 octobre 2012 de révoquer la société à responsabilité limitée DUNE EXPERTISES de son mandat de commissaire aux comptes de la société à avec effet à partir du 9 mars 2012, ainsi que d'appeler aux fonctions de commissaire la société "Client Audit Services" S.A., ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.904, avec effet à partir du 9 mars 2012.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2013061524/16.

(130076504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Stiftung Hëllef Doheem, Fondation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 48A, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg G 51.

—
*Comptes annuels révisés au 31 décembre 2012**Rapport de gestion 2012*

A la fin de l'année 2012, la fondation "Stiftung Hëllef Doheem" renseigne un chiffre d'affaire de 88.364.404,30€, représentant une augmentation de 7% par rapport à l'année précédente, augmentation liée tant à une croissance de l'activité qu'à une augmentation des tarifs. Les frais salariaux s'élèvent à 74.150,319,28€ constituant une augmentation de 9% par rapport à 2011. Les frais de fonctionnement ont progressé de 10% et s'élèvent à la fin de l'année à 15.076.769,31 €. A première vue, par rapport aux recettes, cette progression des frais de fonctionnement peut sembler importante. Cependant, il faut noter qu'entre 2011 et 2012, elle a connu un net ralentissement par rapport à la progression constatée entre 2010 et 2011. Cette augmentation provient majoritairement d'une augmentation des frais de voitures, des charges locatives ainsi que de la croissance des frais de consultance, résultant de notre projet de dossier de soins électronique, E.D.I.T.H., pionnier en la matière, et de l'audit informatique y lié.

Le résultat d'exploitation de l'année 2012 se caractérise également par une reprise de provisions de 882.000 €, suite à une méthodologie de calcul plus affinée. Pour mémoire, suite à une approche très prudente en matière d'engagement, résultant du vécu de 2008, mais aussi d'une difficulté de trouver du personnel qualifié, une provision avait été constituée en 2010, afin de tenir compte d'une éventuelle dis-relation entre le nombre de collaborateurs sur le terrain et les heures prestées.

Il s'en suit un excédent du résultat d'exploitation de 2.005.931,16€. En ajoutant au résultat d'exploitation un résultat financier positif de 52.481,71€ et un résultat exceptionnel positif de 286.916,97€ se composant principalement de flux financiers liés aux exercices antérieurs, la Fondation clôture l'année 2012 avec un résultat excédentaire de 2.345.330,84 €.

L'activité Assurance Dépendance a continué à progresser à raison de 5%, l'activité Assurance Maladie par contre a diminué de 3% par rapport à l'année précédente. Le nombre de clients qui ont reçu des prestations du type Assurance Dépendance ont augmenté de 5% tandis que les clients Assurance Maladie ont diminué de presque 2%. Le nombre total de clients a légèrement baissé par rapport à 2011 et reste légèrement en-dessous de 16.000. Le nombre d'heures prestées au lit du client par collaborateur "infirmier" se situe presque au même niveau qu'en 2011. Par contre, les heures prestées au lit du client par collaborateur "aide a sont identiques à celles de 2011. Au courant de l'année, plus de 270 personnes ont été engagées. En tenant compte des sorties de collaborateurs, la Fondation renseigne une croissance de 4% par rapport à la fin de l'année 2011.

Les présences dans les foyers de jour dépassent le nombre de 53.000, ce qui représente une progression de 6% par rapport à 2011, tout en sachant qu'en 2012 le Centre psycho-gériatrique de Differdange a dû fermer ses portes suite à une non reconduction du contrat de bail, Les clients du Foyer de jour "Titlebiérg" sont tous restés fidèles à la Fondation et ont été accueillis dans les Foyers à Pétange et à Bettembourg,

Le service "Propper Doheem" a pris en charge plus de 1.700 clients en 2012, ce qui représente une augmentation de la clientèle de 8% par rapport à 2011. Au niveau des heures prestées, une hausse de presque 4% a été enregistrée. Le service des gardes de nuit à domicile a reçu l'accord de la part du Ministère de la Famille et de l'Intégration quant au financement de ces prestations pour les années 2012, soit 167.234€. Le nombre de demandes réalisées au sein du service "Betreit Wunnen Doheem" s'élève à plus de 2.500 demandes ce qui représente une croissance de 22% par rapport à

2011. 80% des demandes sont réalisées dans le cadre du “Mettesdesch”, qui permet, aux personnes âgées, de garder un contact social et relationnel régulier, dans le cadre d’un déjeuner au restaurant.

Le service “Sécher Doheem” renseigne une augmentation de son activité de 7% par rapport à l’année dernière, alors que le nombre de clients est resté presque stable.

L’activité du “Berodungsdengscht” a augmenté de 4%, et le nombre de clients pris en charge par les infirmières de liaison a progressé de 7% par rapport à 2011. Le service des soins palliatifs à domicile a connu une forte augmentation au niveau des clients “fin de vie”, à savoir 19% par rapport à 2011. La loi sur les soins palliatifs, donnant à tout citoyen le droit aux soins palliatifs et le choix de pouvoir mourir à domicile ou dans une institution, est en vigueur depuis le 16 mars 2009. Hélas, le financement via la Caisse Nationale de Santé n’a toujours pas pu être réalisé. Le Ministère de la Famille et de l’Intégration a renouvelé sa participation financière et permet ainsi à la Fondation de continuer à offrir des soins palliatifs à domicile.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Robert Theissen / Paul-Henri Meyers
Directeur Général / Président

Rapport d'audit

Au Conseil d’Administration de
Stéftung Hëllef Doheem

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l’audit des comptes annuels ci-joints de Stéftung Hëllef Doheem, comprenant le bilan au 31 décembre 2012, le compte de profits et pertes pour l’exercice clos à cette date et l’annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d’autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d’Administration est responsable de l’établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l’établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d’un contrôle interne qu’il juge nécessaire pour permettre l’établissement de comptes annuels ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d’exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit, Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d’Audit telles qu’adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d’éthique et de planifier et réaliser l’audit en vue d’obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d’anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d’entreprises agréé, de même que l’évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d’entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l’entité relatif à l’établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l’entité. Un audit comporte également l’appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d’Administration de même que l’appréciation de la présentation d’ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Stéftung Hëllef Doheem au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats pour l’exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l’établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales et Réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d’Administration, est en concordance avec les comptes annuels,

Luxembourg, le 16 avril 2013.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par Pierre Krier

*Bilan au 31 décembre 2012
(exprimé en euro)*

	NOTES	31.12.12	31.12.11
ACTIF			
C. ACTIF IMMOBILISE		5 857 223,38	5 953 982,03
I. Immobilisations incorporelles	2.1,3	1 027 135,90	942 214,86
2. Concessions, brevets, licences, marques		236 692,34	303 174,87
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		790 443,56	639 039,99
II. Immobilisations corporelles	2.1,4	4 830 087,48	5 011 767,17
1. Terrains et constructions		3 220 875,62	3 296 903,74
2. Installations techniques et machines		71 492,17	98 359,45
3. Autres installations, outillage et mobilier		1 537 719,69	1 616 503,98
D. ACTIF CIRCULANT		35 872 615,82	33 122 463,30
II. Créances	2.2	27 367 648,34	23 499 984,69
1. Créances résultant de l'exploitation	5	24 299 971,49	21 125 681,71
4. Autres créances		3 067 676,85	2 374 302,98
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		8 504 967,48	9 622 478,61
E. COMPTES DE REGULARISATION	13	534 723,29	340 391,00
TOTAL ACTIF		<u>42 264 562,49</u>	<u>39 416 836,33</u>
PASSIF			
A. Fonds propres		21 044 660,62	18 145 659,17
I. Fonds propres		8 537 930,54	8 061 240,57
a. Dotation initiale		49 578,70	49 578,70
e. Libéralités	2.5,6	8 488 351,84	8 011 661,87
IV. Réserves		8 370 859,31	5 482 020,51
4. Autres réserves	2.7,8	8 370 859,31	5 482 020,51
V. Résultats reportés	7	11 079,40	11 079,40
VI. Excédent de l'exercice		2 345 330,84	2 888 838,80
VIII. Subventions d'investissement	2.4,9	1 779 460,53	1 702 479,89
C. PROVISIONS	2.9,10	1 434 792,85	1 090 684,95
3. Autres provisions		1 434 792,85	1 090 684,95
D. DETTES NON SUBORDONNEES	2.3	19 785 109,02	20 180 492,21
2. Dettes envers des établissements de crédit		1 226 839,35	2 101 401,34
4. Dettes sur achats et prestations de service	12	14 219 665,78	13 508 713,94
9. Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	11	<u>4 338 603,89</u>	<u>4 570 376,93</u>
TOTAL PASSIF		<u>42 264 562,49</u>	<u>39 416 836,33</u>

*Compte de profits et Pertes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012
(exprimé en euro)*

	NOTES	31.12.12	31.12.11
A. PRODUITS D'EXPLOITATION		92 452 006,49	85 714 280,13
Ventes de prestations de services		88 364 404,30	82 954 819,14
Subventions d'exploitation	2.6	958 836,99	841 399,40
Reprises sur amortissements et provisions		915 655,70	706 579,55
Autres produits d'exploitation		2 213 109,50	1 211 482,04
A'. CHARGES D'EXPLOITATION		(90 446 075,33)	(83 037 625,79)
Autres achats et charges externes		(15 076 769,31)	(13 754 340,70)
Impôts, taxes et versements assimilés		(2 548,76)	(2 464,86)
Frais de personnel	14	(74 150 319,98)	(68 333 177,85)
Salaires et traitements		(64 560 979,99)	(59 675 128,78)
Charges sociales		(9 483 401,65)	(8 542 872,77)
Autres frais de personnel		(105 938,34)	(115 176,30)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 216 437,28)	(947 642,38)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements		(838 673,68)	(923 491,00)

Sur actif circulant: dotations aux provisions		(0,00)	(0,00)
Sur risques et charges: dotations aux provisions	10	(377 763,60)	(24 151,38)
A.-A'. RESULTAT D'EXPLOITATION		2 005 931,16	2 676 654,34
C. PRODUITS FINANCIERS		63 715,35	33 689,66
Autres intérêts et produits assimilés		63 715,35	33 689,66
C'. CHARGES FINANCIERES		(11 233,64)	(31 998,00)
Intérêts et charges assimilées		(11 233,64)	(31 998,00)
C.-C'. RESULTAT FINANCIER		52 481,71	1 691,66
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 058 412,87	2 678 346,00
RESULTAT COURANT APRES IMPOTS		2 058 412,87	2 678 346,00
E. PRODUITS EXCEPTIONNELS	15	567 459,66	404 646,52
E'. CHARGES EXCEPTIONNELLES	16	(280 541,69)	(194 153,72)
E.-E'. RESULTAT EXCEPTIONNEL		286 917,97	210 492,80
TOTAL DES PRODUITS		<u>93 083 181,50</u>	<u>86 152 616,31</u>
TOTAL DES CHARGES		<u>(90 737 850,66)</u>	<u>(83 263 777,51)</u>
EXCEDENT DE L'EXERCICE		2 345 330,84	2 888 838,80

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2012

Note 1. Généralités. La Fondation Stéftung Hëllef Doheem (ci-après la "Fondation") a été créée le 9 septembre 1999 par:

- la Congrégation des Frères de Charité;
- la Congrégation des Soeurs du Tiers-Ordre Régulier de Notre Dame du Mont Carmel;
- les Chanoinesses régulières de Saint Augustin de la Congrégation de Notre Dame;
- la Congrégation des Soeurs de la Doctrine Chrétienne;
- la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde;
- la Congrégation des Soeurs du Pauvre Enfant Jésus;
- la Congrégation des Soeurs Hospitalières de Sainte Elisabeth;
- l'association Aide Familiale-Aide Senior;
- l'association Foyers Seniors.

La Fondation a comme objet la promotion du bien-être psychique, physique et social ainsi que l'autonomie des personnes âgées, dépendantes, malades et / ou handicapées. A cette fin elle promeut, coordonne, assure, gère et organise des services ambulatoires en faveur du maintien à domicile, des établissements stationnaires et semi-stationnaires et des institutions spécialisées apportant des aides, des soins et des activités de conseil et de soutien. Les statuts de la Fondation "Stéftung Hëllef Doheem" ont été approuvés par arrêté Grand-Ducal du 29 octobre 1999.

La Fondation a repris avec effet au 1^{er} janvier 2000 les activités des associations suivantes:

- le patrimoine net de Hëllef Doheem Krankefleg a.s.b.l., créé en 1980 par les congrégations religieuses qui dispensaient depuis le 19^{ème} siècle des aides et des soins à travers le pays principalement dans le cadre de l'assurance maladie, a été transférée entièrement à la Fondation dans le cadre de sa liquidation;
- les associations "Foyers Seniors a.s.b.l." et "Aide Familiale - Aide Senior a.s.b.l." actives dans le domaine des prestations de soins à domicile dans le cadre de l'assurance dépendance, ont cédé une partie de leurs activités à la Fondation.

La Fondation "Stéftung Hëllef Doheem" a conclu des contrats de sous-traitants avec d'autres prestataires intervenant dans le cadre de l'assurance maladie et / ou dans le cadre de l'assurance dépendance. C'est la Fondation qui facture à la Caisse Nationale de Santé. Conformément aux termes du contrat elle leur reverse leur dû.

Note 2. Résumé des principales politiques comptables. Suite au contrat signé entre la Fondation et l'organisme gestionnaire de l'assurance dépendance, la Fondation est tenue de respecter les principales politiques comptables suivantes:

2.1 Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont évalués au prix d'acquisition historique. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Le prix d'acquisition des actifs immobilisés dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminué des amortissements calculés de manière à amortir la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation estimée.

En cas de dépréciation durable, les éléments immobilisés dont l'utilisation est ou non limitée dans le temps font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont extournées lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au prix d'acquisition et sont amorties sur une base linéaire selon leur durée d'utilisation estimée. Les durées d'amortissement sont entre 2 à 4 ans.

Les immobilisations incorporelles en cours ne sont pas amorties.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au coût d'acquisition. A l'exception du terrain qui n'est pas amorti, les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire selon leur durée de vie estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement entre 3 et 10 ans à l'exception des constructions dont la durée d'amortissement est de 50 ans.

Les immobilisations corporelles de faible valeur sont intégralement prises en charge lors de l'acquisition.

2.2 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées sur décision du Conseil d'Administration, afin de tenir compte des risques de non-recouvrement. Les corrections de valeur sont déduites des postes d'actif concernés.

Les prestations des sous-traitants relatives à des clients en régime transitoire n'ont pas été comptabilisées. Ces prestations ne seront enregistrées et facturées à la Caisse Nationale de Santé par la Stëftung Hëllef Doheem que si les clients obtiennent une décision positive.

2.3 Dettes non subordonnées

Les dettes sont inscrites au passif à leur montant de remboursement.

2.4 Subventions d'investissement

Les subventions destinées au financement d'immobilisations sont amorties au compte de profits et pertes en tenant compte de la durée de vie économique des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

2.5 Dons d'exploitation

Les dons non affectés reçus pendant l'exercice sont comptabilisés systématiquement au passif comme libéralités.

2.6 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées directement dans le compte de profits et pertes.

2.7 Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice, après approbation des comptes annuels, est systématiquement affecté aux fonds propres.

2.8 Conversion des soldes en devises

Les opérations conclues en devises sont converties aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs, autres que les actifs immobilisés, et passifs en devises sont convertis en EURO aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés calculés au moment de la conversion sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

2.9 Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

2.10 Autres

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la fondation.

La Stëftung Hëllef Doheem fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Note 3. Immobilisations incorporelles. L'évolution du compte "Immobilisations incorporelles" est résumée comme suit:

	Concessions, brevets, licences, marques	Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	Total
	EURO	EURO	EURO
Valeur brute au 01.01.2012	2 311 188,84	639 039,99	2 950 228,83
Acquisitions et transferts	109 951,22	151 403,57	261 354,79

Cessions et transferts	(0,00)	(0,00)	(0,00)
Valeur brute au 31.12.2012	2 421 140,06	790 443,56	3 211 583,62
Amortissements au 01.01.2012	(2 008 013,97)	(0,00)	(2 008 013,97)
Amortissements de l'année	(176 433,75)	(0,00)	(176 433,75)
Reprises	0,00	0,00	0,00
Amortissements cumulés au 31.12.2011	(2 184 447,72)	(0,00)	(2 184 447,72)
Valeur nette au 31.12.2012	236 692,34	790 443,56	1 027 135,90
Valeur nette au 31.12.2011	303 174,87	639 039,99	942 214,86

Le compte "Immobilisations incorporelles" est constitué de logiciels informatiques.

Note 4. Immobilisations corporelles. L'évolution du poste "Immobilisations corporelles" est résumée comme suit:

	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobilier	Total
	EURO	EURO	EURO	EURO
Valeur brute au 01.01.2012	3 804 386,38	566 426,09	5 960 245,83	10 331 058,30
Acquisitions	4 929,82	13 200,38	478 489,34	496 619,54
Transferts	0,00	(2 060,60)	2 060,60	0,00
Cessions/Désinvestissements	(0,00)	(20 818,79)	(597 706,09)	(618 524,88)
Valeur brute au 31.12.2012	3 809 316,20	556 747,08	5 843 089,68	10 209 152,96
Amortissements cumulés au 01.01.2012	(507 482,64)	(468 066,64)	(4 343 741,85)	(5 319 291,13)
Amortissements de l'année	(80 957,94)	(38 158,66)	(543 123,33)	(662 239,93)
Reprises	0,00	20 970,39	581 495,19	602 465,58
Amortissements cumulés au 31.12.2012	(588 440,58)	(485 254,91)	(4 305 369,99)	(5 379 065,48)
Valeur nette au 31.12.2012	3 220 875,62	71 492,17	1 537 719,69	4 830 087,48
Valeur nette au 31.12.2011	3 296 903,74	98 359,45	1 616 503,98	5 011 767,17

Note 5. Créances résultant de l'exploitation. Le poste "Créances résultant de l'exploitation" a évolué comme suit;

	Créances d'exploitation 2012 EURO	Créances d'exploitation 2011 EURO
Créances Caisse Nationale de Santé 2012	21 775 429,47	0,00
Créances Ministère de la Famille 2012	762 087,70	0,00
Créances clients	678 074,12	845 031,69
Autres créances clients (Secher Doheem,..)	825 956,92	644 674,37
Créances Caisse Nationale de Santé 2011	0,00	18 636 495,56
Créances Ministère de la Famille 2011	258 423,28	693 888,72
Créances Caisse Nationale de Santé 2010	0,00	442,20
Créances Ministère de la Famille 2010	0,00	297 410,84
Créances clients 2007 à 2010	0,00	7 738,33
Solde net	24.299.971,49	21.125.681,71

Note 6. Libéralités. Le compte "Libéralités" a évolué comme suit:

	Libéralités 2012 EURO	Libéralités 2011 EURO
Dons d'exploitation à la création de la Fondation	556 430,29	556 430,29
Affectation des dons années antérieures	6 876 630,29	5 905 218,91
Affectation des dons de l'année précédente	578 601,29	971 411,38
Affectation des dons de l'année encours	476 689,97	578 601,29
	8 488 351,84	8 011 661,87

Note 7. Résultats reportés. Le compte "Résultats reportés" a évolué comme suit:

Résultat
reportés

	EURO
Résultats reportés au début de l'exercice	11 079,40
Résultat de l'exercice précédent	2 888 838,80
Apûrement par affectation au poste des autres réserves	<u>(2 888 838,80)</u>
Résultats reportés à la fin de l'exercice	11 079,40

Note 8. Autres réserves. L'évolution du poste "Autres réserves" est résumée comme suit:

	Autres réserves 2012 EURO	Autres réserves 2011 EURO
Apport des actifs nets à la création de la Fondation	1 371 939,94	1 371 939,94
Excédents/(déficits) cumulés années antérieures	4 110 080,57	1 263 550,61
Affectation du résultat de l'année précédente	<u>2 888 838,80</u>	<u>2 846 529,96</u>
Autres réserves à la fin de l'exercice	8 370 859,31	5 482 020,51

Note 9. Subventions d'investissement. L'évolution du poste "Subventions d'investissement" est résumée comme suit:

	Subventions d'investissement EURO
Montant à l'ouverture de l'exercice	1 702 479,89
Dotations	198 623,93
Amortissements de l'année	<u>(121 643,29)</u>
Valeur nette au 31.12.2012	1 779 460,53
Valeur nette au 31.12.2011	1 702 479,89

Note 10. Autres provisions. Le poste "Autres provisions" est principalement composé d'une provision pour heures supplémentaires, jours fériés, dimanche et congé, pour un montant de EURO 1 011 792,85 (2011: EURO 935 684,92) et de provisions pour litiges pour un montant de EURO 300 000,00 (2011: EURO 0,00).

Note 11. Autres dettes. Le poste "Autres dettes" a évolué comme suit:

	Autres dettes 2012 EURO	Autres dettes 2011 EURO
Dettes envers la Sécurité Sociale et dettes envers l'Etat	4 276 704,97	4 433 202,81
Dettes envers le personnel	30 806,52	48 943,10
Autres	<u>31 092,40</u>	<u>88 231,02</u>
Total	4 338 603,89	4 570 376,93

Note 12. Dettes sur achats et Prestations de service. Le poste "Dettes sur achats et prestations de service" est principalement composé des avances reçues pour les prestations non encore décomptées auprès de la Caisse Nationale de Santé.

Note 13. Comptes de régularisation actif. Dans les comptes de régularisation actifs sont enregistrées des charges payées d'avance et des charges à répartir sur plusieurs exercices.

Note 14. Personnel. La Fondation employait à la fin de l'exercice 1 844 personnes (2011: 1 746).

Note 15. Produits exceptionnels. Dans le compte "Produits exceptionnels", la Fondation a enregistré des recettes liées à des exercices antérieurs mais régularisées durant l'exercice 2012 pour un montant de EURO 373 720,25 (2011: EURO 235 831,57) ainsi que la quote-part des subventions d'investissement transférée au résultat de l'exercice pour un montant de EURO 119 809,14 (2011: EURO 132 179,79).

Note 16. Charges exceptionnelles. Dans le compte "Charges exceptionnelles", la Fondation a enregistré des charges liées à des exercices antérieurs mais régularisées durant l'exercice 2012 pour un montant de EURO 106 928,91 (2011: EURO 126 805,00) ainsi que des pertes sur créances irrécouvrables pour un montant de EURO 98 199,36 (2011: EURO 40 992,19).

Note 17. Jetons de présence. Pendant l'exercice 2012, la Fondation n'a pas alloué aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence.

Note 18. Engagements financiers hors bilan. Les engagements non encore échus se chiffrent à EURO 11 690 123,48 (2011: EURO 10 663 339,27). Ils sont relatifs à des contrats leasing de 819 voitures (2011: 777) pour un montant de

EURO 11 679 659,48 (2011: EURO 10 659 739,27) et des garanties bancaires pour un montant total de EURO 10 464,00 (2011: EURO 3 600,00).

*Consolide
Budget 2013*

DEPENSES	01.01.2013 -31.12.2013	RECETTES	01.01.2013 -31.12.2013
A Frais du personnel	78.246.937,64	A Prestations en relation avec la Sécurité Sociale	85.742.015,32
B Frais de fonctionnement	13.629.483,37	B Autres prestations	6.134.405,69
C Provisions pour créances irrécupérables et autres	0,00		
D Autres dépenses	0,00		
Total des Dépenses	<u>91.876.421,01</u>	Total des Recettes	<u>91.876.421,01</u>
Projet E.D.I.T.H.	333.014,35		

*Affectation définitive du résultat 2011
(Approuvé par le Conseil d'administration en date du 23/04/2012)*

Résultat de l'exercice 2011:	2 888 838,80 €
Affectation du résultat en réserves:	2 888 838,80 €
Résultat de l'exercice après affectation:	0,00 €

*Proposition d'affectation du résultat 2012
(Approuvé par le Conseil d'administration en date du 15/04/2013)*

Résultat de l'exercice 2012:	2 345 330,84 €
Affectation du résultat en réserves:	2 345 330,84 €
Résultat de l'exercice après affectation:	0,00 €

Référence de publication: 2013063409/390.

(130078155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Etira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.432.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2013061496/12.

(130075879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

SA JMV, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 173.833.

L'administrateur unique a pris en date du 13 mai 2013 la résolution suivante:

- le transfert du siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

La société prend acte des changements d'adresses du commissaire aux comptes la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA (RCS B83527) avec siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean ESPOSITO

Administrateur unique

Référence de publication: 2013063412/14.

(130078310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Super-Max Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.969.

—
EXTRAIT

- Depuis le 15 mai 2013, l'associé unique de la Société est Actis Consumer Grooming Products Ltd, une société ayant son siège social à Les Cascades, Edith Cavell Street, Port Louis, Ile Maurice, et enregistrée au Registre de l'Île Maurice sous le numéro C92140 C1/GBC.

- En date du 15 mai 2013, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer Johannes L. de Zwart et Christiaan Frederik van Arkel, de leur fonction de gérant de catégorie C de la Société avec effet immédiat;

Suite à la révocation de Johannes L. de Zwart et Christiaan Frederik van Arkel, la Société est gérée, en accord avec l'article 9 des statuts, par Ronald Edward Bell, gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013063410/18.

(130078150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 29.735.200,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 143.811.

En date du 14 mai 2013, l'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young Luxembourg S.A. ayant comme adresse le 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2 à Munsbach L-5365 (E&Y) comme réviseur d'entreprises agréé pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes clos au 31 décembre 2013.

Il est à noter que E&Y a agi comme réviseur d'entreprises agréé de la Société depuis sa nomination, c'est-à-dire au 9 août 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

St Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013063408/18.

(130077934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

SHCO 47 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.280.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 10 mai 2013

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 10 mai 2013, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12,500 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune, à la société DB Deutschland Property Partners S.C.A., avec siège social à 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B169.740.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013063438/18.

(130077437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Shell Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 168.706.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 9 mai 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1426 du 8 juin 2012.

Il résulte de la lettre adressée en date du 14 mai 2013 aux actionnaires de la société SHELL INVEST S.A. que la décision suivante a été prise:

- Démission de REVILUX S.A. en tant que commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat à la date du 14 mai 2013.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour la société SHELL INVEST S.A.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2013063439/16.

(130077452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

**Berlin Hof 1-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 31 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 168.442.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of April,
before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

DB Deutschland Property Partners S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) under number B 169.740, represented by its managing general partner, Deutschland Property Partners, a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 31,000, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) under number B 169.287,

hereby represented by Ms Sofia Afonso - Da Chao Conde, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of SHCO 31 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12.500, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated on April 4, 2012 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, which deed was published in the Mémorial C on 5 June 2012, under number 1389 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) under number B 175.428 (the Company).

II. the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Change of the company's name to "Berlin Hof 1-2 S.à r.l.";
2. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

" **Art. 4.** The company shall operate under the name of "Berlin Hof 1-2 S.à r.l."; and

3. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name so that it shall from now on be "Berlin Hof 1-2 S.à r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the above change so that it shall now read as follows:

“ **Art. 4.** The company shall operate under the name of “Berlin Hof 1-2 S.à r.l.”.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour d'avril,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

DB Deutschland Property Partner S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous le numéro B 169.740, représentée par son associé-gérant commandité, Deutschland Property Partners, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg au capital social de 31.000 EUR, dont le siège social est situé au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous le numéro B 169.287,

ici représentée par Mme Sofia Afonso – Da Chao Conde, employée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de SHCO 31 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de EUR 12.500, dont le siège social est situé au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 4 avril 2013 suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, lequel acte a été publié au Mémorial C le 5 juin 2012 sous le numéro 1389 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 168.442 (la Société).

II. l'Associé Unique souhaite prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Changement de la dénomination de la Société en “Berlin Hof 1-2 S.à r.l.”;
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société exercera son activité sous la dénomination «Berlin Hof 1-2 S.à r.l.»; et

3. Divers.

III. l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de sorte qu'elle se nommera dorénavant «Berlin Hof 1-2 S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter la modification ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société exercera son activité sous la dénomination «Berlin Hof 1-2 S.à r.l.» »

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, constate qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 avril 2013. Relation: EAC/2013/5213. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013063437/100.

(130077636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

**Berlin Hof 4-5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 27 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.743.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of April,
before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

DB Deutschland Property Partners S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) under number B 169.740, represented by its managing general partner, Deutschland Property Partners, a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 31,000, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) under number B 169.287,

hereby represented by Ms Sofia Afonso - Da Chao Conde, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of SHCO 27 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12.500, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated on May 6, 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, which deed was published in the Mémorial C on 6 October 2011 under number 2394 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) under number B 162.743 (the Company).

II. the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Change of the company's name to "Berlin Hof 4-5 S.à r.l.";
2. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

“ **Art. 4.** The company shall operate under the name of “Berlin Hof 4-5 S.à r.l.”; and

3. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name so that it shall from now on be “Berlin Hof 4-5 S.à r.l.”.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the above change so that it shall now read as follows:

“ **Art. 4.** The company shall operate under the name of “Berlin Hof 4-5 S.à r.l.””

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour d'avril,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

DB Deutschland Property Partner S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous le numéro B 169.740, représentée par son associé-gérant commandité, Deutschland Property Partners, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg au capital social de 31.000 EUR, dont le siège social est situé au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous le numéro B 169.287,

ici représentée par Mme Sofia Afonso – Da Chao Conde, employée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de SHCO 27 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de EUR 12.500, dont le siège social est situé au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 6 mai 2011 suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, lequel acte a été publié au Mémorial C le 6 octobre 2011 sous le numéro 2394 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.743 (la Société).

II. l'Associé Unique souhaite prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Changement de la dénomination de la Société en "Berlin Hof 4-5 S.à r.l.";

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société exercera son activité sous la dénomination «Berlin Hof 4-5 S.à r.l.»; et

3 Divers.

III. l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de sorte qu'elle se nommera dorénavant «Berlin Hof 4-5 S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter la modification ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société exercera son activité sous la dénomination «Berlin Hof 4-5 S.à r.l.» »

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, constate qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 avril 2013. Relation: EAC/2013/5212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013063436/100.

(130077635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

SF (Lux) Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.252.

—
Résolution circulaire du 10 mai 2013

- Mandat non renouvelé avec effet au 30 avril 2013:

* M. Holger Pfeiffer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Pour SF (Lux) Sicav 3

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Vitali Schetle / Holger Rùth

Director / Executive Director

Référence de publication: 2013063432/16.

(130077693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

SEIEF, South Europe Infrastructure Equity Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.536.

—
In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of the month of April.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Me Canan CETIN, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of South Europe Infrastructure Equity Finance, in abbreviate SEIEF, a limitedpartnership (société en commandite par actions), having its registered office in L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.536, incorporated on 24 March 2006 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1195 of 20 June 2006 and the Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 8th of February 2013, in course of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, («the Company»);

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted on 22nd March 2013 by the Board of Directors of EPI Partners S.à.r.l. as the sole general partner of the Company (hereinafter «the General Partner»), a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at one hundred twenty-three thousand two hundred fifteen euros (EUR 123,215.-) divided into thirty-six thousand four hundred eighty five (36.485) Class A Shares, one (1) Class B Share, and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares, each with a nominal value of two point fifty euro (EUR 2.50) all of which being fully paid up.

II. That pursuant to Article 5.1 of the Company's Articles of Association, the authorized capital of the Company is set at two hundred twenty thousand euro (EUR 220,000.-) divided into seventy-five thousand one hundred ninety-nine (75,199) Class A Shares with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50) each, one (1) Class B Share with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50), and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50) each, and that pursuant to the Article 5.4: "the General Partner is authorized and empowered to realize any increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, in successive tranches, by issuing new Shares to Shareholders, against payment in cash or in kind, to determine the place, the date, issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares, and to remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of Shares against payment in cash. In case of

suppression or limitation of the preferential subscription right of the Shareholders, the General Partner shall maintain the percentage of detention of each Shareholder in the share capital of the Company as agreed in writing by the Shareholders in a shareholder agreement or any other contractual arrangements between the Shareholders. Should the General Partner not be in a position to maintain this percentage, the General Partner shall convene a shareholder's meeting to resolve upon the proposed capital increase. This authorization is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of Shareholders of the Company held on 21 May 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1950 of 21st September 2010, and it may be renewed by a general meeting of Shareholders."

III. That the General Partner of the Company at the meeting held on 22nd March 2013 and in accordance with the authority conferred to it pursuant to Article 5.4 of the Company's Articles of Association, has decided, an increase of the issued share capital by an amount of four thousand five hundred euros (EUR 4,500.-) in order to raise it from its present amount of one hundred and twenty-three thousand two hundred fifteen euros (EUR 123,215.-) to the amount of one hundred and twenty-seven thousand seven hundred fifteen euros (EUR 127,715.-) by the creation and issue of one thousand eight hundred (1,800) new Class A Shares with a nominal value of two point fifty euro (EUR 2,50), having the same rights and privileges as the already existing shares, issued with a share premium of four million four hundred ninety-five thousand five hundred euros (EUR 4,495,500) for a total amount of four million five hundred thousand euros (EUR 4,500,000).

That the General Partner of the Company at the meeting held on 22nd March 2013 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, which evidence was obtained on 17th April 2013, the subscription of the total of one thousand eight hundred (1,800) new Class A Shares. That all these new Class A Shares have been entirely subscribed by the subscribers as mentioned in the meeting of 22nd March 2013 and fully paid up, by contributions in cash to the Company as confirmed on 17th April 2013, so that the total amount of four million five hundred thousand euros (EUR 4,500,000) representing the amount of the abovementioned capital increase (new Class A Shares plus a premium share) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

IV. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 17th April 2013, the first paragraph of Article 5.2. of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5.2.** The issued share capital of the Company is set at one hundred and twenty-seven thousand seven hundred fifteen euros (EUR 127,715.-) divided into thirty-eight thousand two hundred eighty five (38.285) Class A Shares, one (1) Class B Share, and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares, each with a nominal value of two point fifty euro (EUR 2.50).»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand two hundred euros (EUR 3,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Canan CETIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de South Europe Infrastructure Equity Finance, en abrégé SEIEF SCA, une société en commandite par actions ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.536, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, du 24 mars 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1195 du 20 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 février 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées en date du 22 mars 2013 par les gérants d'EPI Partners S.à.r.l. agissant en sa qualité de gérant unique de SEIEF SCA (ci-après «le Gérant»), une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent vingt-trois mille deux cent quinze euros (EUR 123.215,-) divisé en trente-six mille quatre cent quatre-vingt cinq (36.485) Actions de catégorie A, une (1) Action de catégorie B, et douze mille huit cents (12.800) Actions de catégorie C, chaque action ayant une valeur nominale de deux virgule cinquante euros (EUR 2.50), entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'Article 5.1 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent vingt mille euros (EUR 220.000,-) divisé en soixante-quinze mille cent quatre-vingt-dix-neuf (75.199) Actions de catégorie A ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune, une (1) Action de Catégorie B ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) et douze mille huit cents (12.800) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune, et qu'en vertu de l'article 5.4 des statuts de la Société: «le Gérant de la Société est autorisé et habilité à réaliser toute augmentation de capital, dans les limites du capital autorisé, en tranches successives, en émettant de nouvelles Actions aux Actionnaires, en contrepartie de paiement en numéraire ou d'apport en nature, à déterminer le lieu, la date, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles Actions et à supprimer ou limiter le droit préférentiel des souscription des Actionnaires en cas d'émission d'Actions en contrepartie d'un paiement en numéraire. En cas de suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des Actionnaires, le Gérant doit maintenir le pourcentage de détention de chaque Actionnaire dans le capital social de la Société telle que convenue par écrit par les Actionnaires dans un pacte d'actionnaires ou tout autre accord contractuel entre Actionnaires. A défaut de pouvoir maintenir ce pourcentage, le Gérant devra convoquer une assemblée des actionnaires pour délibérer sur l'augmentation de capital proposée. Cette autorisation reste valable pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société tenue le 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1950 du 21 septembre 2010.».

III. Que le Gérant, a, lors de la réunion du 22 mars 2013 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'Article 5.4 des statuts de la Société, décidé, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-trois mille deux cent quinze euros (EUR 123.215,-) à un montant de cent vingt-sept mille sept cent quinze euros (EUR 127.715,-) par la création et l'émission de mille huit cent (1.800,-) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2.50) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, assortie d'une prime d'émission de quatre millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents euros (EUR 4.495.500), soit un montant total de quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000).

Que le Gérant de la Société a lors de la réunion du 22 mars 2013, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 16 avril 2013, la souscription de la totalité des mille huit cents (1.800,-) nouvelles actions de catégorie A.

Que toutes ces nouvelles actions de catégorie A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs tel que mentionnés dans la réunion du 22 mars 2013 et libérées intégralement, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 17 avril 2013, de sorte que la somme de quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000), représentant le montant total de la susdite augmentation du capital social (nouvelles Actions de catégorie A ainsi qu'une prime d'émission), se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

IV. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit susmentionnée avec effet au 17 avril 2013, le premier paragraphe de l'Article 5.2. des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.2.** Le capital émis de la Société est fixé à cent vingt-sept mille sept cent quinze euros (EUR 127.715,-) divisé en trente-huit mille deux cent quatre-vingt cinq (38.285) Actions de catégorie A, une (1) Action de catégorie B, et douze mille huit cents (12.800) Actions de catégorie C, chaque action ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2.50).»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille deux cents euros (EUR 3.200).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CETIN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2013. Relation: LAC/2013/20608. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013063459/154.

(130078360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Elyan Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 157.259.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE HUIT MAI.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de ELYAN Capital S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157259 (la Société). La Société a été constituée le 02 décembre 2010, en vertu d'un acte dressé par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°146 du 25 janvier 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'Assemblée est présidée par Madame Valérie WESQUY, employée, résidant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée, Monsieur Giacomo PESSANO, employé, demeurant professionnellement à L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Madame Valérie WESQUY prénommée.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

Les Actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le représentant des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront elles aussi annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Actionnaires déclarent qu'ils ont bien été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée et décident de renoncer aux formalités de convocation.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social émis et souscrit de la Société à savoir EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 310 actions (trois cent dix) actions ordinaires, d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, lesquelles sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les tous points figurant à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) décision de modifier l'objet social par insertion, avant l'actuel dernier alinéa de l'article 3 des statuts, du paragraphe suivant: «Conformément à la loi relative à la Titrisation du 22 mars 2004, le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société attribuables à une émission d'obligations) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société»

(2) modification subséquente de l'article 3 des Statuts afin d'y refléter la décision adoptée au point 1. ci-dessus.

(3) insertion d'un nouvel article dans les statuts de la société qui portera le numéro 15, qui sera relatif aux compartiments dont question et qui aura la teneur suivante:

V bis. - Compartiments

Art. 15. Le Conseil peut créer un ou plusieurs Compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émissions de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques. Les règlements et conditions relatifs aux valeurs mobilières émises pour les différents Compartiments ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le Conseil. Tout détenteur de valeurs mobilières émises par la Société est réputé accepter sans réserve et être lié aux conditions applicables à ces valeurs mobilières ainsi qu'aux présents Statuts du fait même de la souscription de ces valeurs mobilières. Chaque Compartiment peut émettre des titres de créance, des obligations, des certificats, des warrants, des parts bénéficiaires, des actions ordinaires et / ou préférentielles et tout autre type de créance.

Sous réserve de droits particuliers ou de restrictions temporaires attachées aux valeurs mobilières, telles que peuvent les prévoir les présents Statuts, ou tout autre document, si un Compartiment est liquidé, son actif sera réparti comme suit:

(a) Premièrement, en paiement ou remboursement de tous les frais, charges, dépenses, honoraires, dettes et autres montants, en ce compris les taxes devant être payées (autres que ceux listés au point (b) suivant) dont est redevable ce Compartiment;

(b) Deuxièmement, en paiement proratisé de tous montants dus aux détenteurs de ces valeurs mobilières.

Aucune valeur mobilière ne sera émise dans un Compartiment à des conditions autorisant les détenteurs de la valeur mobilière de participer à l'actif de la Société autre que l'actif relevant du Compartiment concerné. Si le produit de la réalisation de l'actif d'un Compartiment est insuffisant pour payer tous les montants dus sur cet instrument conformément aux conditions d'émission et aux présents Statuts, les détenteurs n'auront aucun recours à l'encontre de la Société en raison de l'insuffisance ni à l'encontre d'aucun autre Compartiment ou de tout autre élément d'actif de la société.

Les Compartiments correspondent chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les droits des détenteurs d'instruments relatifs à un Compartiment et les droits des créanciers sont limités aux actifs de ce Compartiment, lorsqu'ils sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment. L'actif d'un Compartiment répond exclusivement des droits des détenteurs d'instruments relatifs à ce Compartiment et de ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre les détenteurs de valeurs mobilières, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

Les honoraires, dépenses et autres dettes encourus au nom de la Société dans sa globalité, sont des dettes générales de la Société sans que l'Actif des Compartiments n'en réponde, à moins que le Conseil n'en décide autrement.

Le Conseil vérifiera, dans la mesure du possible, que ces créanciers renoncent à recourir à l'actif des compartiments.

Le Conseil doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque Compartiment de la Société dans le but de déterminer les droits des détenteurs de valeurs mobilières de chaque Compartiment dans le cadre des Statuts et des conditions des valeurs mobilières, de tels comptes étant une preuve décisive de tels droits en absence d'erreur manifeste.

Lorsqu'il est question d'actifs de la Société que le Conseil, ou tout autre personne agissant pour le Conseil, ne considère pas comme se rattachant à un Compartiment particulier, le Conseil pourra déterminer discrétionnairement les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les Compartiments, et le Conseil aura le droit de changer à tout moment ces critères.

Sauf clause contraire dans les conditions applicables au Compartiment, le Conseil (ou son délégué) est chargé de la liquidation séparée des Compartiments, à moins qu'une telle liquidation n'intervienne dans le cadre d'une liquidation générale de la société.

L'actif et le passif de la Société et de chaque Compartiment devront être évalués conformément aux principes comptables luxembourgeois, à la loi luxembourgeoise et aux méthodes d'évaluation adaptées aux risques et / ou actifs détenus dans le Compartiment concerné, telles que décrites dans les conditions y relatives.

(4) modification de l'article 17 des statuts.

(5) modification subséquente des statuts par renumérotation des articles numérotés initialement 15 à 21 en 16 à 22 afin d'y refléter la décision adoptée au point 3. ci-dessus.

(6) ratification de l'ouverture des compartiments ayant eu lieu depuis la constitution de la société.

(7) divers.

III. après que le président ait lu l'ordre du jour de la présente assemblée, que les actionnaires aient confirmé avoir été valablement convoqués et informés de la teneur de l'ordre du jour, après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social par insertion avant l'actuel dernier alinéa de l'article 3 des statuts, du paragraphe suivant:

«Conformément à la loi relative à la Titrisation du 22 mars 2004, le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société attribuables à une émission d'obligations) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société».

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier en conséquence l'article 3 des Statuts afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toutes transactions permises par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, incluant, entre autres, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens, créances ou dettes de tiers ou

inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La Société peut en particulier (sans limiter l'objet de la Société, mais sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation):

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs (notamment, et sans que cette énumération ne soit exhaustive, des obligations liées à des fonds), détenir et disposer de toute manière de tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette (notamment, et sans que cette énumération ne soit exhaustive, des Genussscheine, ci-après nommés «Valeurs Mobilières»), afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération.

Conformément à la loi relative à la Titrisation du 22 mars 2004, le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société attribuables à une émission d'obligations) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

La Société peut de façon générale effectuer toute transaction, qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et de toute activité d'investissement (collective d'épargne) sujet à l'autorisation et la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et peut s'engager dans tout acte ou activité licites et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'insérer dans les statuts de la société, un nouvel article qui portera le numéro 15 et formant à lui seul un nouveau titre, qui sera relatif aux dits compartiments, ayant la teneur suivante:

V bis. - Compartiments

Art. 15. Le Conseil peut créer un ou plusieurs Compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émissions de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques. Les règlements et conditions relatifs aux valeurs mobilières émises pour les différents Compartiments ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le Conseil. Tout détenteur de valeurs mobilières émises par la Société est réputé accepter sans réserve et être lié aux conditions applicables à ces valeurs mobilières ainsi qu'aux présents Statuts du fait même de la souscription de ces valeurs mobilières. Chaque Compartiment peut émettre des titres de créance, des obligations, des certificats, des warrants, des parts bénéficiaires, des actions ordinaires et / ou préférentielles et tout autre type de créance.

Sous réserve de droits particuliers ou de restrictions temporaires attachées aux valeurs mobilières, telles que peuvent les prévoir les présents Statuts, ou tout autre document, si un Compartiment est liquidé, son actif sera réparti comme suit:

(a) Premièrement, en paiement ou remboursement de tous les frais, charges, dépenses, honoraires, dettes et autres montants, en ce compris les taxes devant être payées (autres que ceux listés au point (b) suivant) dont est redevable ce Compartiment;

(b) Deuxièmement, en paiement proratisé de tous montants dus aux détenteurs de ces valeurs mobilières.

Aucune valeur mobilière ne sera émise dans un Compartiment à des conditions autorisant les détenteurs de la valeur mobilière de participer à l'actif de la Société autre que l'actif relevant du Compartiment concerné. Si le produit de la réalisation de l'actif d'un Compartiment est insuffisant pour payer tous les montants dus sur cet instrument conformément aux conditions d'émission et aux présents Statuts, les détenteurs n'auront aucun recours à l'encontre de la Société en raison de l'insuffisance ni à l'encontre d'aucun autre Compartiment ou de tout autre élément d'actif de la société.

Les Compartiments correspondent chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les droits des détenteurs d'instruments relatifs à un Compartiment et les droits des créanciers sont limités aux actifs de ce Compartiment, lorsqu'ils sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment. L'actif d'un Compartiment répond exclusivement des droits des détenteurs d'instruments relatifs à ce Compartiment et de ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre les détenteurs de valeurs mobilières, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

Les honoraires, dépenses et autres dettes encourus au nom de la Société dans sa globalité, sont des dettes générales de la Société sans que l'Actif des Compartiments n'en réponde, à moins que le Conseil n'en décide autrement.

Le Conseil vérifiera, dans la mesure du possible, que ces créanciers renoncent à recourir à l'actif des compartiments.

Le Conseil doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque Compartiment de la Société dans le but de déterminer les droits des détenteurs de valeurs mobilières de chaque Compartiment dans le cadre des Statuts et des conditions des valeurs mobilières, de tels comptes étant une preuve décisive de tels droits en absence d'erreur manifeste.

Lorsqu'il est question d'actifs de la Société que le Conseil, ou tout autre personne agissant pour le Conseil, ne considère pas comme se rattachant à un Compartiment particulier, le Conseil pourra déterminer discrétionnairement les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les Compartiments, et le Conseil aura le droit de changer à tout moment ces critères.

Sauf clause contraire dans les conditions applicables au Compartiment, le Conseil (ou son délégué) est chargé de la liquidation séparée des Compartiments, à moins qu'une telle liquidation n'intervienne dans le cadre d'une liquidation générale de la société.

L'actif et le passif de la Société et de chaque Compartiment devront être évalués conformément aux principes comptables luxembourgeois, à la loi luxembourgeoise et aux méthodes d'évaluation adaptées aux risques et / ou actifs détenus dans le Compartiment concerné, telles que décrites dans les conditions y relatives.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'actuel article 17 des statuts et décide de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17.** La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts. La Société ne pourra toutefois être dissoute et liquidée avant que tous les Compartiments de la Société ou que tous Instruments émis dans lesdits Compartiments n'aient été dissout et liquidés.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. Sans préjudice aucun aux dispositions relatives aux Compartiments, et sous réserve de l'autorisation des actionnaires accordée lors d'une assemblée des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts de la Société, chaque Compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions pourront être rachetées par une décision du Conseil d'Administration de la Société.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la renumérotation des articles suite à l'insertion d'un nouvel article 15.

Ainsi, les anciens articles 15 à 21 des statuts deviennent les articles 16 à 22.

Sixième résolution

L'Assemblée confirme que des compartiments ont été créés dans la présente société et cela dès le jour de la constitution de la société. L'Assemblée décide, pour autant que de besoin, de ratifier cette situation et l'ouverture de ces compartiments dès le jour de la constitution de la société.

L'Assemblée donne mandat au conseil d'administration de la société pour procéder à toutes les démarches nécessaires et utiles pour les besoins de cette ratification.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.250.-.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. WESQUY, G. PESSANO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 mai 2013. Relation: RED/2013/740. Reçu.soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 mai 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013063819/208.

(130078826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Edmond de Rothschild Euroopportunities RCI II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.109.

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue le 7 mars 2013 entre:

CFSH Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B142122,

Et

Pierre Rousseau, né le 13 mars 1980, à Auxerre, France et demeurant au 88, avenue Ledru Rollin, F-75012 Paris, France.

Que la répartition des parts sociales après cette date, était la suivante:

CFSH Luxembourg	15,000 parts sociales de catégorie 1
CFSH Luxembourg	56,875 parts sociales de catégorie 2
Cariad S.à r.l.	25,000 parts sociales de catégorie 2
Mme Laure Lamm-Coutard	5,000 parts sociales de catégorie 2
M. Jérémie Melin	5,000 parts sociales de catégorie 2
M. Eric Popard	5,000 parts sociales de catégorie 2
M. Samuel Pinto	25,000 parts sociales de catégorie 2
M. Pierre Rousseau	3,125 parts sociales de catégorie 2

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013063818/25.

(130079234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Elyan Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 157.259.

Les statuts coordonnés au 08/05/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17/05/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013063820/12.

(130079289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Diabase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 150.138.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée des associés tenue au siège social de la société le 16 mai 2013 à 14.00 heures

L'Assemblée accepte la démission de Mr. Jean-Marc Debaty, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur de catégorie A.

L'Assemblée nomme, en tant que nouvel Administrateur de catégorie A, Mr. Paul Lawrence, né le 25/05/1970 à Rotherham, Grande-Bretagne et avec adresse professionnelle au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2013063796/17.

(130078422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Docu Group (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.524.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des associés en date du 16 mai 2013

1. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *DOCU GROUP (LUX 2) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013063801/16.

(130079130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Docu Group (Lux 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.711.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des associés en date du 16 mai 2013

1. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Andrew O'SHEA, administrateur de sociétés, né à Dublin (Irlande), le 13 août 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée,

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *DOCU GROUP (LUX 3) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013063802/16.

(130079160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Royale Neuve VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.152.700,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.089.

Extract of decisions of the sole partner may 7, 2013

The sole Partner decides to appoint DELOITTE AUDIT, registered at RCS Luxembourg under the number B-67895 and with head office at 560 rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Independent Auditor will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ended December 31, 2013.

Version française

L'actionnaire unique décide de nommer DELOITTE AUDIT, inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B - 67895 et ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2013.

Copie certifiée conforme

ROYALE NEUVE VII Sarl

Yvan Juchem / Signature

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013063388/22.

(130078266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Rosy Blue Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 96.232.

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue au siège social en date du 14 mai 2013 de la société Rosy Blue Enterprises S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Démission des Administrateurs suivants:

- Manacor (Luxembourg) S.A., avec l'adresse professionnelle: 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Mutua (Luxembourg) S.A, avec l'adresse professionnelle: 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

2. Nomination des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale:

- Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, les Pays Bas, et ayant pour adresse privée: 10, rue du cimetière, L-3396 Roeser
- Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 Août 1970 à Le Hague, les Pays Bas, et ayant pour adresse privée: 6, Allee St Hubert, L-8138 Bridel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rosy Blue Enterprises S.A.

Marcus Jacobus Dijkerman

Administrateur

Référence de publication: 2013063387/21.

(130077946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Saruman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 949.400,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.081.

—
Extrait des Résolutions de l'associé unique du 1^{er} mai 2013

L'associé unique de Saruman S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979, à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en tant que Gérant de la Société et ce avec effet au 2 Mai, 2013 pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 16 Mai 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013063395/16.

(130077715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

SB International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 525.663.537,25.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.089.

—
En date du 14 mai 2013, l'Associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Martinus Cornelis Johannes Weijermans de son poste de gérant;
- Nomination de Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SB International S.à r.l.

Johannes Laurens de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2013063421/17.

(130077859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

S-W-I-R-L S.e.c.s., Smart Wind Integrated Renewables Lëtzebuerg, Société en Commandite Simple, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 177.230.

—
Extrait des résolutions d'une Assemblée générale tenue le 24 avril 2013:

- A) Sont nommés en tant que gérants, leur mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2014:

- 1) S-W-I-R-L S.A., RC B165456, 3, rue Thomas Edison, L-1455 Strassen;
- 2) A&T Consulting S.A., RC B49536, 20, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg;
- 3) Security Storage S.à.r.l., RCB 37680, 9, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof;

Le gérant repris sous 2) est également nommé Directeur financier. Le gérant repris sous 3) est également nommé Directeur d'exploitation. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2014.

B) Est nommé Réviseur d'Entreprises Agréé, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2014:

Hoogewerf et Cie, Fiduciaire de Révision et d'Expertises comptables et fiscales, société civile, RC E1721, 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

C) Le siège social est fixé au 3, rue Thomas Edison, L-1455 Strassen.

Pour Extrait
Le Mandataire

Référence de publication: 2013063401/22.

(130078199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Spatial Foresight GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7330 Heisdorf, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.066.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/05/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013063405/12.

(130077521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

LFP S&P Capital IQ Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 170.917.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 15 mai 2013

L'Assemblée a décidé:

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014:

- * Alain Gerbaldi;
- * Pascale Auclair;
- * Philippe Verdier;
- * Philippe Lecomte;
- * Michael Thompson.

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit en tant que de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme
BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2013063970/20.

(130079089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Leumi Global Managers Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.896.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2013, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'Leumi Global Managers Fund' ont pris les résolutions suivantes:

- Reconnaître la démission de l'Administrateur:
- * Steve Langer, avec effet le 18 juin 2012

- Renouvelé le mandat d'administrateur de

- * Eli Sellman
- * Chaim Fromowitz
- * Ilan Viskin
- * Eyal Davidov

jusqu'à la date de l'assemblée générale qui statuera des comptes de la société au 31 décembre 2013;

- Reconduit le mandat de KPMG Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la date de l'assemblée générale qui statuera des comptes de la société au 31 décembre 2013;

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013063966/21.

(130078754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

LMA (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.032.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Référence de publication: 2013063977/13.

(130079104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

LR Pacifico Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.256.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-ninth of April.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LR Pacifico Limited, a private company limited by shares registered under the laws of the England and Wales, having its registered office at Quadrant House, Floor 6, 4 Thomas More Square, London E1W 1YW, United Kingdom,

here represented by Raymond Thill, "maître en droit", professionally residing at 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 29 April 2013 (such proxy to be registered together with the present deed).

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the

obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "LR Pacifico Luxembourg S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de Gérance").

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes (ad nutum).

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of October and ends on the 30st of September, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30st of September 2013.

Art. 16. Each year, with reference to 30st of September, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed by LR Pacifico Limited, prenamed, which is the sole partner of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by the following managers:

Luxembourg Corporation Company S.A., a public limited company, with registered address at 20, Rue la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 37974

Jan Willem Overheul, with address at 20, Rue la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of their mandates is unlimited and they have the power to bind the company by their sole signature.

2) The address of the corporation is at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LR Pacifico Limited, ayant son siège social à Quadrant House, Floor 6, 4 Thomas More Square, London E1W 1YW, United Kingdom

ici représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, résidant professionnellement au 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 29 avril 2013 (lequel est joint à cet acte).

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "LR Pacifico Luxembourg S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes (ad nutum).

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions

pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier octobre et se termine le 30 septembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 30 septembre 2013.

Art. 16. Chaque année, au trente septembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LR Pacifico Limited préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1,300.-).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par les gérants suivants:

Luxembourg Corporation Company S.A. une société anonyme, ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Jan Willem Overheul, ayant son adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2013. LAC/2013/21218. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013063978/299.

(130079263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Lindway Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 85.596.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2013 a reconduit le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Nicolas MACÉ DE GASTINES, administrateur de sociétés, demeurant à B-1440 Braine-le-château;
 - Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
 - Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster;
 - Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy, 132, route d'Arlon;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Monsieur Guy SCHOSSELER, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Pour extrait conforme

LINDWAY INVEST

Société anonyme

Référence de publication: 2013063973/20.

(130079214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Kurma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 177.250.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth of May.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The Company «FASCOLUX S.A.», a joint stock company under Luxembourg law authorized at the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 168121 having its registered office at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, duly represented by Mrs Johanna Schadeck, Director, residing professionally at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, acting in his capacity as director of the company, with individual signing power.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme) which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint ("société anonyme") under the name of "KURMA S.A.".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may stock company be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to three million and one hundred thousand euro (3,100,000.-EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Board of directors and Statutory auditorS

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or email, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all of the directors. Such approval may be expressed in a single or in several separate documents which together shall form the circular resolution.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management of the company and within such daily management to one or more directors, executives, employees or other persons who may be but need to be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chooses by it.

Art. 12. The Company will be bound either by the joint signature of two (2) directors, one signature being in every case the signature of the delegated of the board, or by the sole signature of the delegated of the board, or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Monday in the month of June of each year at 11 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2013.

The first annual general meeting shall be held in 2014.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by the company "FASCOLUX S.A.".

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) as was certified to the undersigned notary.

Verification

The undersigned notary declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand seven hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above-named party, representing the whole of the subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2018:

1. Mr Marcel Genadry, residing at 103-20, rue du Général Lotz, B-1180 Bruxelles;
2. Mr Emmanuel Cukrowicz, residing at 40 Avenue du Gui, B-1180 Bruxelles;
3. Mrs Johanna Schadeck, residing professionally at 15, rue Astrid L-1143 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2018:

«A3T S.A.», joint stock company having its registered office at 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Third resolution

The company's registered office is located at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by its surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze mai

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société «FASCOLUX S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168121 et dont le siège social est établi au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représenté par Johanna Schadeck, administrateur, résidant professionnellement au 15, rue Astrid L-1143 Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur de la société prénommée avec pouvoir de signature individuelle.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «KURMA S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31,000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à trois millions cent mille euros (3,100,000.- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, téléfax, ou voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Toutes les actions ont été souscrites par la société «FASCOLUX S.A.», prénommée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2018:

1. Monsieur Marcel Genadry, demeurant au 103-20, rue du Général Lotz, B-1180 Bruxelles;
2. Monsieur Emmanuel Cukrowicz, demeurant au 40 Avenue du Gui, B-1180 Bruxelles;
3. Madame Johanna Schadeck, demeurant professionnellement au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à UN (1). Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2018:

«A3T S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, la même personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. SCHADECK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 mai 2013. Relation: EAC/2013/6224. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013063953/370.

(130078894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Livionak S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.462.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert signé en date du 15 mai 2013, que 250 parts sociales de la Société ont été transférées à:

- Altashet S.A, ayant son siège social au 44 Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Ainsi, les 500 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,-chacune, sont désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts
Quebec Nominees Limited	250 parts sociales
Road Town, Tortola Iles Vierges Britanniques	
Altashet S.A	250 parts sociale
44 Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg	
Total	500

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2013063954/25.

(130078978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

A & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 145.027.

—
RECTIFICATIF

Suite à l'extrait enregistré et déposé le 14 mai 2013 N° L130076200, il y a lieu de lire que les personnes suivantes seront nommées en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 16 avril 2013:

- Monsieur Giovanni Pini, né le 31 mars 1957 à Milan (Italie), résident au 29 Craven Hill Gardens Londres W2 3EA;
- Monsieur Timothy Lupprian, né le 17 juin 1959 à Londres (UK), résident au 61 Hightrees House, Nightingale Lane, Londres, SW 12 8AH;
- Monsieur Jean-Marie Bettinger, employé privé, né le 14 Mars 1973 à Saint-Avold (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;
- Madame Magali Fetique, employée privée, née le 1^{er} Février 1981 à Metz (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;
- Madame Chloé Gaubert, employée privée, née le 12 novembre 1982 à Lyon (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Pour avis sincère et conforme

A&F SA

Référence de publication: 2013062112/22.

(130076954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Zarga S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.500.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.398.

—
Extrait des résolutions prises lors du procès verbal de la réunion du conseil des gérants en date du 25 février 2013.

Acceptation de la nomination de Monsieur Hervé PAOLINI, Directeur de société, né à Paris (France), le 2 avril 1960, domicilié au 22, rue Perronet, F-92200 Neuilly sur Seine en tant que Gérant.

Pour la société

ZARGA S.à.r.l.

Référence de publication: 2013062067/13.

(130076482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Sun Flare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.093.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «Sun Flare S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 132.093, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 mai 2013. Relation: EAC/2013/5972.

- que la société «Sun Flare S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 132 093,

constituée suivant acte notarié daté du 21 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2475 du 31 octobre 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1231 du 14 juin 2010

se trouve à partir de la date du 6 mai 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 11 janvier 2012 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les

article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) à l'adresse suivante: CITCO, 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013061942/27.

(130076125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Tuvia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.305.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 5 avril 2013:

1. que la démission de M. Alan Botfield en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 5 avril 2013;
2. que Ms. Mario Cohn avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 5 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061961/15.

(130076134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Tuvia Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.294.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 5 avril 2013:

1. que la démission de M. Alan Botfield en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 5 avril 2013;
2. que Ms. Mario Cohn avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 5 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Référence de publication: 2013061962/15.

(130075665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Tishman Speyer Pacific S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.176.

—
EXTRAIT

Il ressort de l'acte de constitution de la société Tishman Speyer Pacific Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177116 du 3 mai 2013, que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été apportées par Tishman Speyer Pacific L.P., un limited partnership, ayant son siège social au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni, et enregistré auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, sous le numéro LP 15455, à Tishman Speyer Pacific Holdings S.à r.l., susnommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2013061955/24.

(130076094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

TERECO, Technical Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 44.337.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le vendredi 3 mai 2013 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

L'Assemblée a pris la résolution suivante:

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises indépendant Mazars Luxembourg S.A. (RCS Luxembourg B 159962), ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 délibérant sur les comptes annuels de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013061973/17.

(130075860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Treshold Eagle S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 77.997.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 13 mai 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Danielle VAN ACKER, Administrateur, employée privée, 59, rue de Bridel, L-7217 Bérelange, Luxembourg;
- Monsieur Patrick WAGENAAR, Administrateur, employé privé, 121B, route de Luxembourg, L-7217 Bérelange, Luxembourg;
- Monsieur Johannes VAN MEERKERK, Administrateur, employé privé, 48, De Kzeken, NL-2953 WK Alblasserdaan, Netherlands;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Johan VAN DER WINDT, Administrateur-Délégué et Président du conseil d'administration, 59, rue de Bridel, L-7217 Bereldange, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 13 mai 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

Pour TRESHOLD EAGLE S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signature

Référence de publication: 2013061999/26.

(130075915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Topco III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 19.481,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.960.

Les comptes de liquidations au 30 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Topco III, S.à r.l.

Référence de publication: 2013061957/11.

(130075547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Thomas & Piron International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 97.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Pour la société

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2013061987/13.

(130076285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Tekmar S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 65.667.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013:

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n°RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour TEKMAR S.A.

Référence de publication: 2013061975/16.

(130075788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Spirit & Co, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 160.316.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 03 mai 2013:

- 1) L'intégralité du capital social est représentée.
- 2) L'Assemblée Générale accepte les démissions de Messieurs CORRIN Jean-Yves, LO BUE Laurent et RYCERSKI Brice de leurs postes d'administrateurs.
- 3) L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur CORRIN Jean-Yves de son poste d'administrateur-délégué.
- 4) L'Assemblée Générale nomme aux postes d'administrateurs, jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2019:

- Monsieur Christian BARONHEID, né le 02 mars 1956 à JUPILLE-S/MEUSE (Belgique) et demeurant à B-4458 JUPRELLE, 31 rue Toussaint;

- Monsieur Eric VANOEVEN, né 29 mai 1976 à LIEGE (Belgique) et demeurant à B-4420 SAINT-NICOLAS, 370 rue Nicolay.

5) L'Assemblée Générale nomme Monsieur Christian BARONHEID au poste d'administrateur-délégué. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2019.

6) L'Assemblée Générale accepte la démission de BCB, de la fonction de commissaire aux comptes.

Fait à Huldange, le 03 mai 2013.

Pour la société SPIRIT & CO S.A.

C. BARONHEID

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013061936/25.

(130075616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

SOLIDUS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.495.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 mai 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Johann SCHALLERT;

- Monsieur Wolfgang SEEGER, avocat, demeurant professionnellement au 6 Kirchstrasse, PO Box 761, 9494 Schaan, Liechtenstein.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013061931/21.

(130076333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

Sunrise Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 137.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013061943/13.

(130075575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2013.

valentiny engineering, Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 19, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 152.540.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 03.04.2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 03 avril 2013, que: L'assemblée révoque les mandats d'administrateurs et administrateurs-délégués de:

- Monsieur BUCHBERGER Herbert;
- Monsieur SIMON Holger.

L'assemblée a décidé de nommer:

- Madame PEXETO Laurye, née le 25.06.1984 à Thionville (France), domiciliée 5, rue Jean Wéhé F-57100 Thionville en tant qu'Administrateur;
- Monsieur KIRCHNER GG, né le 10.08.1968 à Schwâbig-Gmund (Allemagne), domicilié 29, Franz-Ludwig-Strasse D-54290 Trier en tant qu'Administrateur.

Les nouveaux mandats s'achèveront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013064333/20.

(130079379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Spark S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 114.571.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 2 mai 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société SPARK S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31 Val Sainte Croix, dénoncé en date du 30 août 2007. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Mme Carole BESCH, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Françoise NSAN-NWET, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Françoise NSAN-NWET.

Référence de publication: 2013064327/15.

(130079332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Société en Nom collectif Levett - Radovic, Société en nom collectif.

R.C.S. Luxembourg B 113.570.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 2 mai 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société en nom collectif LEVETT-RADOVIC, en enseigne CYBERTRONIX INTERNATIONAL Senc, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29 Avenue Monterey, dénoncé en date du 16 mars 2009. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Mme Carole BESCH, premier juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Françoise NSAN-NWET, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Françoise NSAN-NWET.

Référence de publication: 2013064325/15.

(130079334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Duvivier, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 125.250.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013064574/10.

(130079509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

DCA.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 168.768.

Le siège social de la société à responsabilité limitée DCA.lu est à compter du 03/05/2013 transféré de:

58, Rue des Celtes
L-1318 Luxembourg
à
55, Val fleuri

Laurent CHERPION
Gérant

Référence de publication: 2013064560/14.

(130079389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Décoman 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.175.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 21 Mai 2013

L'Assemblée Générale prend acte de la démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Xavier Guéry, demeurant 20A, Avenue des Hêtres Rouges, B-1970 Wezembeek- Oppem, Belgique, Administrateur de Classe A;
- Monsieur Philippe Lederman, demeurant au 29, Avenue Rapp, F-75015 Paris, France, Administrateur de Classe A;
- Monsieur John Von Spreckelsen, demeurant à White Ladies, 204 Old Woking Road, Woking, GU22 8HN, United Kingdom, Administrateur de Classe B

avec effet au 21 Mai 2013;

et a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- diminution du nombre d'Administrateurs de 5 à 1;
- suppression des catégories d'Administrateurs de Classe A et de Classe B;
- nomination de Colony Luxembourg S.à r.l., Administrateur de Classe B, à la fonction d'Administrateur Unique de telle sorte que le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit:
 - Colony Luxembourg S.à r.l., établie et ayant son siège social au 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Section B, sous le numéro B88.540, dûment représentée par Monsieur Philippe Lenglet, demeurant 47 East 87th Street, NY 10128 New York (United States), né le 22 Juin 1941 à La Bourboule (Puy-de-Dôme - France), en sa qualité de représentant permanent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Mai 2013.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2013064549/28.

(130079592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Erkan - Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.227.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 décembre 2012

- Suite au non renouvellement de mandat en qualité d'administrateur de:

* Monsieur François WINANDY,

Est élu en qualité de nouvel Administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018:

* Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Sont réélus administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018:

* Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Dudelange (Luxembourg), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

* Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07/05/1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

- Suite au non renouvellement de mandat en qualité de Commissaire aux comptes de:

* H.R.T. REVISION S.A.,

Est élu en qualité de nouveau Commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018:

* FIN-CONTRÔLE S.A., avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 42.230 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.

Fait à Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Certifié sincère et conforme

ERKAN-IMMOBILIERE S.A.

Référence de publication: 2013064612/26.

(130079812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Edenred Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.434.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 19 juin 2012.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée décide:

D'accepter la démission de la société Soparac SA du poste d'administrateur.

De nommer Monsieur Jean-Bernard Trussart, demeurant à B-8420 De Haan, Grotestraat, 163, au poste d'administrateur.

De renouveler les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Bernard Rongvaux, demeurant à B-1200 Woluwé-Saint-Lambert, 23, avenue des Créneaux,

- la société anonyme de droit belge Edenred Belgium SA, établie et ayant son siège social à B-1160 Bruxelles, 54, avenue Herrmann-Debroux, représentée par Monsieur Bernard Rongvaux.

De révoquer Monsieur Bernard Rongvaux de son poste d'administrateur-délégué de la société.

De nommer Monsieur Jean-Bernard Trussart, demeurant à B-8420 De Haan, Grotestraat, 163, au poste d'administrateur-délégué de la société.

De révoquer la société Deloitte & Touch Luxembourg SA comme commissaire aux comptes.

De nommer comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Olivier Raguis, demeurant à B-1180 Uccle, 31, rue Wansijn.

Les mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué ainsi que de commissaire aux comptes viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013064604/26.

(130080010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2013.

Emar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.250.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 mai 2013

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Monsieur ROSSI Jacopo, employé privé, né le 20.04.1972 à San Dona di Piave (Italie), domicilié professionnellement au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
EMAR S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2013063829/17.

(130079294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Epinette Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.903.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
EPINETTE HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013063830/11.

(130078620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Etini Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 135.002.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 mai 2013

2^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire arrive à échéance ce jour. Elle décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Cornelia METTLEN et Monsieur Adrien COULOMBEL et celui du Commissaire, H.R.T. REVISION S.A. et ce, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2019.

Elle décide également de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Christophe BLONDEAU et de nommer comme nouvel Administrateur Monsieur Jean-Pierre VERLAINE demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen et ce, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2019.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 14 mai 2013

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Jean-Pierre VERLAINE, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen, Président du Conseil d'Administration. Il assurera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur au sein de la Société.

Changement d'adresse

La Société a été informée des changements d'adresse d'un administrateur et du commissaire aux comptes, Monsieur Adrien COULOMBEL et H.R.T. Révision S.A. ayant désormais leur adresse professionnelle et siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013063832/26.

(130078599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

MBERP (Luxembourg) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013064000/9.

(130078659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.
